

**COMITE TECHNIQUE
REUNION DU 12 AVRIL 2021**

POLE SOUTIEN AU TRAVAIL

PROPOSITION D'ORGANISATION DE LA GESTION DES FONDS EUROPEENS

RAPPORT POUR AVIS

Ce rapport présente la nouvelle organisation des fonds européens au sein du Pôle Soutien au Travail ainsi que des ajustements organisationnels de la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Formations sanitaires et sociales et de la Direction des Partenariats économiques, de l'Artisanat et de la Pêche.

1- Contexte et enjeux du Pôle

Le pilotage et la gestion des fonds européens se réalisent actuellement dans les directions du Pôle Soutien au Travail :

Pour le FEDER, à la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des Formations sanitaires et sociales (DRESS) et à la cellule « fonds européens » localisée à la Direction des Partenariats économiques, de l'Artisanat et de la Pêche (DPEAP) qui traite les dossiers de la DPEAP, la Direction de l'Appui aux entreprises (DAEN), la Direction de l'Innovation et de la Performance Industrielle (DIPI) et la Mission « Hauts-de-France financement » (MHFF).

Pour le FSE, à la Direction de la Formation professionnelle (DFP), à la DRESS et à la Direction de l'Apprentissage et de l'Alternance (DIRAA).

Pour le FEAMP, à la DPEAP.

a- Pourquoi réorganiser maintenant

La nouvelle organisation doit être mise en œuvre pour :

- Le PO 2021-2027. Il est attendu pour le pôle 454 M€ qui est le premier pôle concerné par le déploiement des fonds européens (plus de 50 % du PO),
- La clôture du PO 2014-2020 sur les 2 versants avec une lourde rallonge financière dans le cadre du plan de relance européen REACT EU (environ 270 M€ attendus pour les 2 PO),
- La gestion d'un nouveau fonds européen : le Fonds de Transition Juste (FTJ) doté, selon les informations connues à ce jour de 300 M€ pour la Région.

b- Les objectifs de la réorganisation

Le projet d'adaptation de l'organisation des fonds européens résulte d'un processus de réflexion collégiale. Ainsi suite à plusieurs temps d'échanges avec les directions concernées, l'organisation actuelle montre une efficacité organisationnelle à optimiser :

- Du fait de pratiques différentes et non harmonisées des directions concernées tant dans la programmation que dans le contrôle de service fait avant paiement,
- Un stress répété chaque année pour éviter d'entrer dans la procédure de dégageant d'office qui est mal vécue par les services de gestion des fonds européens des directions concernées,
- Une absence de visibilité sur la consommation des fonds européens

Face à ce constat, la réorganisation doit permettre :

- La recherche d'une meilleure efficacité et d'une meilleure sécurité pour un pilotage unique et une animation des fonds européens au niveau du DGA permettant une vue plus globale sur les dossiers gérés par le pôle,
- Une continuité avec le maintien des gestionnaires fonds européens dans les directions,
- Une meilleure gestion des échéances comme le dégageant d'office,
- La mise en place de pratiques communes : partage de bonnes pratiques administratives et financières et uniformisation des procédures et du suivi,
- Une gestion des dossiers urgents de façon plus efficace en mettant plus de moyens humains sur certains dossiers de manière ponctuelle (gestion des « coups de bourre »).

Par ailleurs, les réunions qui se sont tenues avec les directions concernées par les différents fonds en présence du DGA Soutien au Travail ont acté que seul le FEDER était concerné par cette organisation du fait :

- D'une augmentation attendue du nombre de dossiers FEDER à gérer pour le prochain PO compte-tenu des cibles envisagées (inégibilité des grandes entreprises),
- D'une qualité administrative et financière des dossiers européens toujours très forte et des contrôles toujours très présents,
- D'une grande hétérogénéité des dossiers à suivre : recherche, économie, troisième révolution industrielle.

Ainsi, pour le FEAMP, il n'y a pas de modification du fonctionnement actuel à envisager compte tenu de la spécificité de ce fonds et de sa gestion mis en œuvre dans une seule direction de la Région, la DPEAP.

Pour le FSE, compte-tenu de la spécificité des règles régissant le FSE (séparation fonctionnelle imposée entre bénéficiaire et service instructeur), il n'est pas souhaitable d'envisager une gestion du FSE au niveau du pôle PST.

2- Méthode de concertation

Une première rencontre au sein du pôle avec les gestionnaires des fonds européens FEDER et FSE et directeurs a eu lieu le mardi 15 décembre 2020 pour présenter la démarche de réorganisation. Suite à cela, 3 groupes de travail « économie », « recherche » et « DTRI-DBIO » ont été mis en place pour recueillir l'avis et les propositions des agents.

Une synthèse de ces réunions a été présentée à chaque directeur impactée par l'organisation les 25 et 27 janvier et le 08 février en présence du DGA du Pôle Soutien au Travail.

Suite à ces différentes rencontres et à la prise en compte des remarques ou questionnements qui ont pu émerger, une réunion de restitution s'est tenue le mardi 16 février avec les organisations syndicales qui ont souhaité y participer en tant qu'observateur silencieux.

Une dernière réunion de restitution a eu lieu le jeudi 11 mars dont l'objectif était de présenter l'organisation définitive avant l'envoi du rapport CT toujours en présence des organisations syndicales et aussi de la Direction des ressources humaines.

3- Proposition d'organisation au sein du Pôle Soutien au Travail

Les enjeux d'une bonne mise en œuvre des programmes régionaux conduisent le Pôle Soutien au Travail à proposer une organisation visant à créer un service FEDER - coordination des fonds européens rattaché directement au DGA couplé à une gestion de proximité dans les directions. Ce service permettra :

- D'optimiser le pilotage et la mise en œuvre des fonds européens
- De développer une ingénierie collective
- D'assurer une interface efficiente avec la direction Europe

Les gestionnaires sont rattachés fonctionnellement et hiérarchiquement au responsable du service FEDER - coordination des fonds européens au sein du Pôle Soutien au Travail, qui assurera le management, mais restent physiquement dans les directions. Cela permettra aux gestionnaires des fonds européens de conserver une proximité forte avec, à la fois, les chargés de mission et les opérateurs thématiques mais aussi avec les services administratifs et financiers (SAF) des directions pour la gestion des opérations FEDER mobilisant des contreparties Région. L'activité sera régulée par le responsable de service.

Modalités d'organisation

Au niveau du pôle : une équipe restreinte auprès du DGA pour accompagner les secteurs (9 agents : 3A et 6B)

Un responsable de service (A2.1) (*transfert du poste occupé de responsable de service SAF (A2.1) de la DPEAP*).

Rôle : pilotage global des fonds européens gérés par le pôle. Il détermine la stratégie de gestion et de mise en œuvre du FEDER en partenariat avec les directions concernées (programmation, contrôle de service fait, cible du DO...)

Un responsable de service adjoint (A2.2) (*transfert d'un poste vacant de chargé de mission (A3) de la Mission transition numérique*)

Rôle : assure l'interface avec les responsables de secteur pour la mise en œuvre et le suivi du FEDER et le déploiement et l'harmonisation des procédures au niveau du pôle PST. Il veille à la bonne gestion du FEDER. Il tient à jour les tableaux de bord en lien avec le CAF.

Un cadre administratif et financier REACT EU en contrat de projet

Rôle : pilotage de la mise en œuvre des spécificités opérationnelles de REACT EU dans chaque secteur thématique. Il assure les relations avec la direction Europe et les directions thématiques concernées pour la mise en œuvre de REACT EU. Il vient également, en lien avec les secteurs, en appui sur les dossiers complexes (problématique des marchés publics, application de la réglementation des aides d'Etat,...).

Une équipe d'appui : 3 gestionnaires REACT EU en contrat de projet

Rôle : ces gestionnaires affectés dans les secteurs thématiques en fonction des besoins liés à l'activité. Ils assurent une polyvalence dans la gestion des dossiers.

Un gestionnaire administratif et financier (B2) (*transfert d'un poste occupé de gestionnaire administratif et financier (B2) du SAF de la DRESS*)

Rôle : réalisation des paiements FEDER et éventuellement des fonds Région, si cette contrepartie est mobilisée, à partir des certificats de service fait élaborés par le tandem gestionnaires de fonds européens/chargés de mission.

Un gestionnaire administratif (B2) (*transfert d'un poste occupé de gestionnaire administratif (B2) à la DRESS*)

Rôle : réalisation des travaux d'assistance auprès des responsables de secteur et des gestionnaires de fonds européens. Appui au gestionnaire administratif et financier dans les paiements FEDER et fonds Région.

3 secteurs « thématiques » : économie, recherche/ formations supérieures et « 3^{ème} révolution industrielle » (TRI)

La création de ces secteurs répond :

- au maintien des équipes actuelles des secteurs « fonds européens » de la DRESS et la DPEAP dans un souci d'harmonisation des bonnes pratiques,
- à la prise en compte de la TRI sur un schéma organisationnel déjà existant à la DRESS et à la DPEAP.

Le secteur « économie » issu de la cellule « fonds européens » de la DPEAP sera composé de 12 agents : 1A et 11B :

- Un responsable de secteur (A2.2) (*transfert d'un poste occupé de cadre administratif et financier (A3) du SAF de la DPEAP*)
- 6 gestionnaires de fonds européens (B1) (*transfert de 6 postes occupés de gestionnaires de fonds européens (B1) de la cellule « fonds européens » la DPEAP*)
- 5 gestionnaires REACT EU en contrat de projet

Le secteur « recherche-formations supérieures », issu du secteur « fonds structurels » de la DRESS sera composé de 9 agents : 1A et 8B

- Un responsable de secteur (A2.2) (*transfert d'un poste occupé de responsable de secteur (A2.2) de la DRESS*)
- 8 gestionnaires de fonds européens (B1) dont ½ poste FSE (*transfert de 8 postes occupés de gestionnaires de fonds européens (B1) du secteur « fonds structurels » de la DRESS*)

Le secteur « troisième révolution industrielle » sera composé de 5 agents : 1A et 4B

- Un responsable de secteur (A2.2) (*transfert d'un poste occupé de cadre administratif et financier (A3) du SAF de la DPEAP*)
- 2 gestionnaires de fonds européens (B1) (*transfert d'un poste vacant de gestionnaire fonds européens (B1) du service Cohésion sociale et urbaine de la Direction de l'aménagement du territoire et du logement (DATL) ; transfert et transformation d'un poste vacant de GAF (B2) du SAF de la Direction de la santé*)
- 2 gestionnaires REACT EU en contrat de projet.

Les responsables de secteur auront en charge :

- L'encadrement et l'accompagnement des gestionnaires de fonds européens (PO et REACT EU) dans leur activité (instruction, programmation, conventionnement, contrôle de service fait)
- Le lien entre les gestionnaires de fonds européens et le cadre administratif et financier REACT EU

- La proposition des opérations à présenter au comité de programmation ainsi que la cible pour éviter le dégagement d'office
- La prise en charge des procédures de contrôle relevant de son secteur.

Les gestionnaires de fonds européens (dont REACT EU) auront en charge :

- La traçabilité des opérations programmées par la mise à disposition de la documentation nécessaire
- La saisie du système d'information – Synergie – pour chaque opération financée
- La rédaction de la convention financière FEDER
- La participation aux contrôles post service fait
- En lien avec le chargé de mission/responsable de projet :
 - La participation à l'instruction des opérations
 - La gestion du contrôle de service fait
 - La réalisation des visites sur place

4- Présentation des autres ajustements hors fonds européens – DRESS et DPEAP

Deux directions du Pôle Soutien au Travail sont impactées par la mise en place de la nouvelle organisation des fonds européens : il s'agit de la DRESS et de la DPEAP.

a- DRESS

Après le transfert des postes et agents du secteur « fonds structurels » vers le service FEDER coordination des fonds européens, l'activité du « service fonds structurels et gestion » va se recentrer sur les missions habituelles des services administratifs et financiers de la collectivité. La dénomination est donc revue en « **service administratif et financier** ».

⇒ L'organigramme-cible du service sera composé de 9 agents :

- Un responsable de service (A2.1)
- Un responsable de service adjoint (A2.2)
- 7 gestionnaires administratifs et financiers (B2).

La création du service FEDER coordination des fonds européens nécessitera que de nouveaux liens soient créés avec le service administratif et financier, notamment en matière d'exécution financière des dossiers qui bénéficient à la fois de fonds régionaux et de fonds européens. Ce lien sera assuré par le/la responsable de service.

Le/la responsable de service adjoint/e continuera d'assurer les missions en matière de sécurisation des décisions d'un point de vue juridique, de respect des procédures internes, et d'animation du service en lien fort avec le/la responsable de service.

Par ailleurs, un poste occupé de gestionnaire fonds européens (B1) du secteur « fonds structurels » de la DRESS est transféré au Pôle Equilibre des territoires sur la gestion des dossiers dédiés.

b- DPEAP

Les activités et les agents du secteur « FEDER » du service administratif et financier de la DPEAP étant transférées au sein du service FEDER coordination des fonds européens, il convient de le restructurer.

⇒ L'organigramme-cible du service sera composé de 7 postes :

- Un responsable de service (A2.1) (*transformation du poste occupé de responsable de service adjoint (A2.2)*)
- Un cadre administratif et financier (A3)
- 4 gestionnaires administratifs et financiers (B2).
- Un assistant administratif (B3)

La création du service nécessitera que de nouveaux liens soient créés avec le service administratif et financier, notamment en matière de programmation, d'engagement, d'exécution financière des dossiers qui bénéficient à la fois de fonds régionaux et de fonds européens.

5- Conclusion

Cette nouvelle organisation doit permettre :

- Un pilotage et une gestion unifiée au niveau du pôle qui répond à un besoin d'efficience, d'agilité et d'harmonisation des pratiques
- De mieux adapter les moyens RH aux besoins des directions
- D'améliorer la visibilité sur la consommation des fonds européens et d'en finir avec le stress annuel du dégageant d'office.

POLE SOUTIEN AU TRAVAIL

**1 Directeur Général Adjoint (A)
(Manager de direction générale)**

1 Conseiller/ère/s Techniques (A)

1 Assistante de direction (B)

SERVICE DE COORDINATION DE PÔLE

1 Responsable de service (A) (manager intermédiaire)

1 Cadre administratif et financier (A)

1 Gestionnaire administratif/ve et financier/ère (B)

2 Gestionnaire/s administratif/ve/s (B)

**HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE
CT DU 15/02/2021**

Postes autorisés : 8

POLE SOUTIEN AU TRAVAIL

1 Directeur Général Adjoint (A)
(Manager de direction générale)

1 Conseiller/ère/s Techniques (A)

1 Assistante de direction (B)

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE
CT DU 12/04/2021

Postes autorisés : 31

Pour information, contrats de projets : 11

SERVICE DE COORDINATION DE PÔLE

1 Responsable de service (A) (manager intermédiaire)

1 Cadre administratif et financier (A)

1 Gestionnaire administratif/ve et financier/ère (B)

2 Gestionnaire/s administratif/ve/s (B)

Service FEDER – Coordination des Fonds Européens

1 Responsable de service (A) (manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A) (manager intermédiaire)

1 Gestionnaire administratif/ve et financier/ère (B)

1 Gestionnaire administratif/ve (B)

Pour information :

1 Cadre administratif et financier REACT EU (A-CP)

3 Gestionnaire/s REACT EU (B-CP)

Secteur économie

1 Responsable de secteur (A) (manager de proximité)

6 Gestionnaire/s Fonds Européens (B)
(gestionnaire Fonds Européens)

Pour information :

5 Gestionnaire/s REACT EU (B-CP)

Secteur recherche – formations supérieures

1 Responsable de secteur (A) (manager de proximité)

8 Gestionnaire/s Fonds Européens (B)
(gestionnaire Fonds Européens)

Secteur troisième révolution industrielle

1 Responsable de secteur (A) (manager de proximité)

2 Gestionnaire/s Fonds Européens (B)
(gestionnaire Fonds Européens)

Pour information :

2 Gestionnaire/s REACT EU (B-CP)

**DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE
CT DU 15/02/2021

Postes autorisés : 75

Pour information, contrats de projet : 4

PROJETS TRANSVERSAUX

3 Responsables de Projet (A)

1 Directeur/trice (A)
(Manager de direction)

1 Directeur/trice Adjoint/e (A)
(Manager de direction)

2 Assistant/e/s de direction (B)

SERVICE RECHERCHE

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

9 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administrative/s (B)
(Gestionnaires administrative et/
financier/ère)

2 Assistant/e/s administrative/s (B)
(Assistant/e administrative et/ou
financier/ère)

Pour information
1 Chargé de mission (A – CP)

**SERVICE ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Conseiller/ère technique (A)

5 Chargé/e/s de mission (A)

1 Assistant/e documentaire (B)

4 Gestionnaires administrative/s (B)
(Gestionnaires administrative/s et/ou
financiers)

Pour information
1 Chargé de mission (A – CP)

**SERVICE FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A)

1 Responsable de Projet (A)

8 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaire administrative et
financier/ère (B)

1 Gestionnaire d'études (Gestionnaire de
données et SI) (B)

3 Gestionnaires administrative/s (B)
(Gestionnaires administrative/s et/ou
financiers)

2 Assistant/e administrative (B)
(Assistant/e administrative et/ou
financier/ère)

SERVICE FONDS STRUCTURELS et GESTION

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de service Adjoint/e (A)
(Manager intermédiaire)

Pour information
2 Gestionnaires des fonds européens (B – CP)

SECTEUR FONDS STRUCTURELS

1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)

1 Gestionnaire administrative (B)
(Gestionnaires administrative/s et/ou
financiers)

9 Gestionnaires Fonds européens (B)

SECTEUR GESTION

8 Gestionnaires administrative/s et
financiers (B)

**DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE
CT DU 12/04/2021

Postes autorisés : 63

Pour information, contrats de projet : 2

1 Directeur/trice (A)
(Manager de direction)

1 Directeur/trice Adjoint/e (A)
(Manager de direction)

2 Assistant/e/s de direction (B)

PROJETS TRANSVERSAUX

3 Responsables de Projet (A)

SERVICE RECHERCHE

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

9 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administrative/s (B)
(Gestionnaires administrative et/financier/ère)

2 Assistant/e/s administrative/s (B)
(Assistant/e administrative et/ou financier/ère)

Pour information
1 Chargé de mission (A – CP)

**SERVICE ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Conseiller/ère technique (A)

5 Chargé/e/s de mission (A)

1 Assistant/e documentaire (B)

4 Gestionnaires administrative/s (B)
(Gestionnaires administrative/s et/ou
financiers)

Pour information
1 Chargé de mission (A – CP)

**SERVICE FORMATIONS SANITAIRES
ET SOCIALES**

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A)

1 Responsable de Projet (A)

8 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaire administrative et financier/ère (B)

1 Gestionnaire d'études (Gestionnaire de données et SI)
(B)

3 Gestionnaires administrative/s (B)
(Gestionnaires administrative/s et/ou financiers)

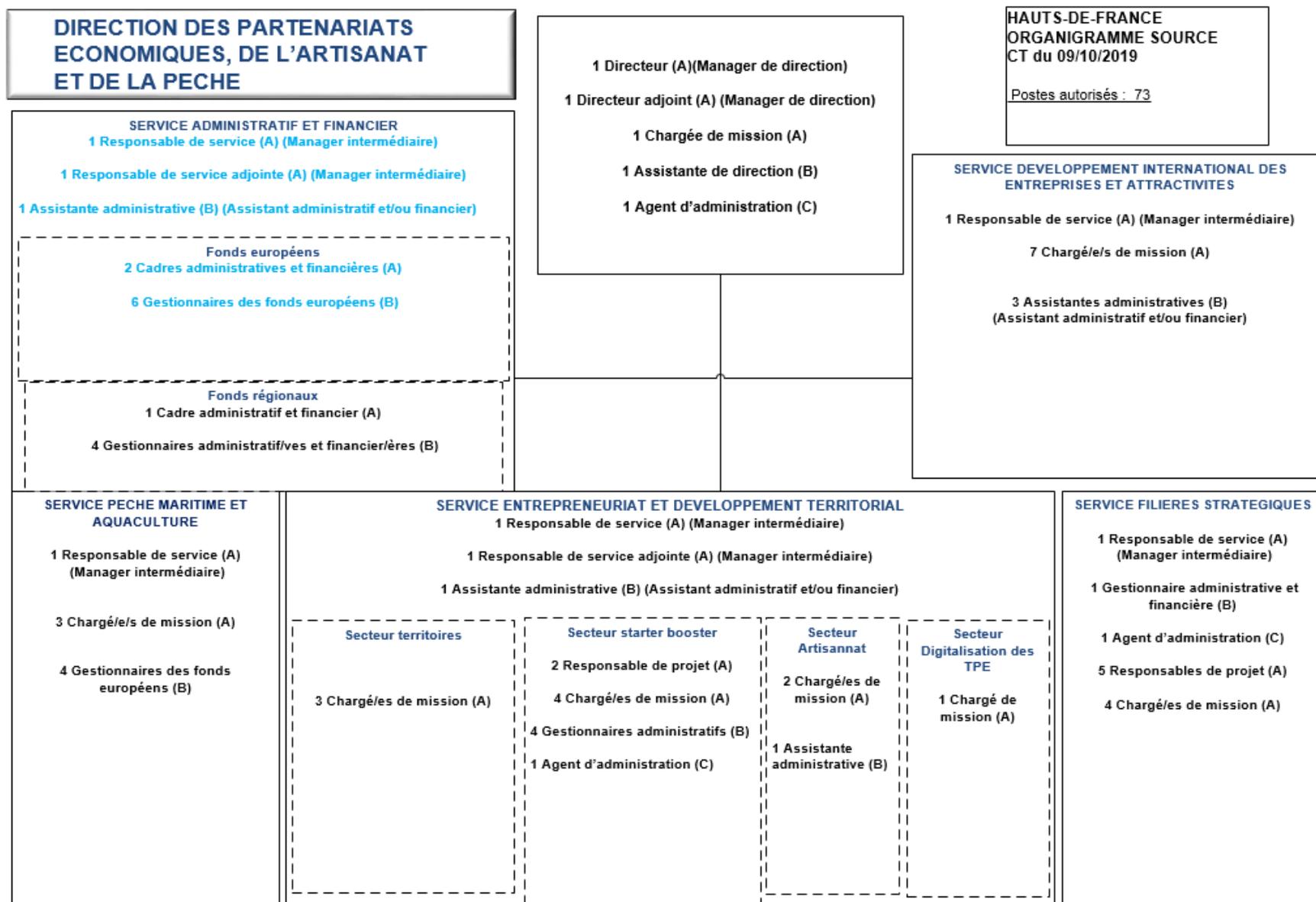
2 Assistant/e administrative (B)
(Assistant/e administrative et/ou financier/ère)

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de service Adjoint/e (A)
(Manager intermédiaire)

7 Gestionnaires administrative/s et financiers
(B)



**DIRECTION DES PARTENARIATS
ECONOMIQUES, DE L'ARTISANAT
ET DE LA PECHE**

**HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE
CT du 12/04/2021**

Postes autorisés : 64

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Cadre administratif et financier (A)
- 4 Gestionnaires administratif/ves et financier/ères (B)
- 1 Assistante administrative (B) (Assistant administratif et/ou financier)

- 1 Directeur (A)(Manager de direction)
- 1 Directeur adjoint (A) (Manager de direction)
- 1 Chargée de mission (A)
- 1 Assistante de direction (B)
- 1 Agent d'administration (C)

**SERVICE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES
ENTREPRISES ET ATTRACTIVITES**

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 7 Chargé/e/s de mission (A)
- 3 Assistantes administratives (B)
(Assistant administratif et/ou financier)

**SERVICE PECHE MARITIME ET
AQUACULTURE**

- 1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)
- 3 Chargé/e/s de mission (A)
- 4 Gestionnaires des fonds
européens (B)

SERVICE ENTREPRENEURIAL ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Responsable de service adjointe (A) (Manager intermédiaire)
- 1 Assistante administrative (B) (Assistant administratif et/ou financier)

<p style="text-align: center;">Secteur territoires</p> <p>3 Chargé/es de mission (A)</p>	<p style="text-align: center;">Secteur starter booster</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Responsable de projet (A) 4 Chargé/es de mission (A) 4 Gestionnaires administratifs (B) 1 Agent d'administration (C) 	<p style="text-align: center;">Secteur Artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Chargé/es de mission (A) 1 Assistante administrative (B) 	<p style="text-align: center;">Secteur Digitalisation des TPE</p> <p>1 Chargé de mission (A)</p>
---	---	---	---

SERVICE FILIERES STRATEGIQUES

- 1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)
- 1 Gestionnaire administrative et
financière (B)
- 1 Agent d'administration (C)
- 5 Responsables de projet (A)
- 4 Chargé/es de mission (A)